

Mémoire consultation fonderie Horne de Glencore

À qui de droit,

Après avoir habité dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, je prend conscience depuis plusieurs années, par le biais des médias et des amis qui résident à Rouyn-Noranda, l'ampleur des effets néfastes des émanations de la fonderie Horne sur la santé de la population.

Les citoyens de Rouyn-Noranda sont actuellement plus à risque de développer des cancers, leurs enfants peuvent naître de façon prématurée et être de petit poids, les rendant ainsi plus vulnérables. Aucun doute dans mon esprit : ce sont les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie qui en sont la cause principale. Pire, nous savons que les effets de cette pollution industrielle sont connues depuis de nombreuses années et qu'ils ont été cachées à la population.

Tout porte à croire que le gouvernement du Québec ne respectera pas ses engagements en matière de lutte aux changements climatiques. Nous ne pouvons plus en 2022, accepter que des entreprises privées favorisent les profits au détriment de la santé de la population. Il est indigne que le gouvernement laisse Glencore – Fonderie Horne outrepasser les normes québécoises.

Ce sont les raisons pour lesquelles je soumetts, dans le présent **mémoire**, les demandes, que je partage avec le Réseau Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue, visant la protection de la santé de la population de la ville de Rouyn-Noranda et plus largement, la lutte aux changements climatique du Québec, dans un contexte de crise sans précédent :

- L'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m³ d'arsenic dans l'air d'ici un an. Considérant qu'il s'agit de la seule cible sécuritaire pour les populations vivant à proximité de la fonderie.

- Toujours concernant l'arsenic : l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m³ par la Fonderie Horne au plus tard d'ici cinq ans. Nous avons droit à la même qualité d'air que partout ailleurs au Québec. C'est une question de santé et de justice.

- L'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.

- Que des cibles maximales aux 8 heures soient identifiées par la santé publique. Une moyenne journalière cache des pics, il faut des mesures tous les jours et aux périodes concernées.

- La décontamination des sols dans tous les secteurs de la ville de Rouyn-Noranda qui ont été contaminés, d'ici 1 an. Si les normes de la qualité de l'air sont respectées à l'avenir, il s'agira des derniers travaux de ce genre que l'entreprise aura à faire.
- L'ajout de stations de mesures de la qualité de l'air sur tout le tour de la Fonderie (sur 360 degrés) avec des mesures journalières indépendantes.
- La surveillance de tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé (entre autres : arsenic, plomb, cadmium, nickel, particules fines, antimoine, chrome, etc.)
- Le suivi des particules fines (PM_{2,5}) afin de s'assurer du respect des normes en vigueur.
- Des études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda.
- L'accès public et gratuit aux données d'échantillonnage environnemental de la fonderie Horne de Glencore.

Je suis en désaccord avec le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore. Cela ne protégera pas ma santé et celle des miens.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour que ces demandes deviennent réalité afin que ma santé et celle des miens soient respectées.